



## Recommandation 1799 (2007)<sup>1</sup>

# Image des femmes dans la publicité

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 1557 \(2007\)](#) sur l'image des femmes dans la publicité et demande au Comité des Ministres de veiller à son application par les Etats membres.
2. Elle invite le Comité des Ministres à confier à un comité international d'experts la réalisation d'un travail approfondi d'investigation sur l'image des femmes et des hommes dans la publicité.
3. Sur la base des conclusions de cette étude, le Comité des Ministres sera chargé d'élaborer un code européen de bonne conduite encourageant les professionnels de la publicité à présenter des images non discriminatoires et respectueuses de la dignité des femmes et des hommes.
4. En parallèle, l'Assemblée demande au Comité des Ministres:
  1. d'instaurer un prix européen pour récompenser la campagne publicitaire qui rompt le mieux avec les stéréotypes sexistes et favorise l'égalité entre les femmes et les hommes;
  2. d'inciter les gouvernements des Etats membres à organiser des campagnes nationales visant à sensibiliser les citoyens aux publicités sexistes ou violentes et à les informer sur les moyens de réagir face à de telles publicités.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 26 juin 2007 (21e séance) (voir [Doc. 11286](#), rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, rapporteuse: Mme Bilgehan). Texte adopté par l'Assemblée le 26 juin 2007 (21e séance).

